

**DÉCLARATION DE COMMENCEMENT D'EXÉCUTION DE
L'OPÉRATION AU TITRE
DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

- Collectivité maître d'ouvrage : _____

- Intitulé de l'opération : _____

- N° d'EJ : _____

- Montant HT de la dépense subventionnable : _____

- Montant de la subvention accordé : _____

- Subventionnée par arrêté préfectoral n° _____ du ____/____/____,
notifié le ____/____/____.

Le Maire ou le Président _____,

déclare que l'opération ci-dessus désignée a fait l'objet d'un commencement d'exécution à la date du _____.

En conséquence, il y a lieu de solliciter le versement de l'avance représentant 30 % du montant prévisionnel de la subvention.

Fait à _____, le ____/____/____

Le Maire ou le Président ,
Prénom et Nom,

Signature et cachet :

Le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération : bon de commande, marché de travaux. Les études préalables ou l'acquisition de terrains, nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisées préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution.

Le bénéficiaire dispose d'un délai de quatre ans à compter de la date de début d'exécution, au terme duquel l'opération est considérée comme terminée et les demandes de paiement déclarées irrecevables.